
Principaux éléments d'eSurvey

1. Système en ligne de la BNS pour la transmission de données

eSurvey est le système en ligne pour la transmission de données, que la Banque nationale suisse (BNS) met à la disposition des entreprises qui lui font parvenir des relevés statistiques ou des documents en rapport avec la facilité de refinancement BNS-COVID-19 (FRC).

2. Sécurité

2.1. Cryptage SSL

La transmission des données dans eSurvey s'effectue de manière sécurisée (https). Grâce à un cryptage SSL, il est absolument sûr que le destinataire est bien la BNS et que les données ne sont pas interceptées par un tiers.

2.2. Authentification à deux facteurs

L'accès au compte eSurvey personnel est sécurisé par une authentification à deux facteurs intégrant une procédure mTan. Cette procédure permet notamment aux utilisateurs de réinitialiser eux-mêmes et en tout temps leur mot de passe s'ils devaient l'oublier.

Pour l'authentification à deux facteurs, il est nécessaire d'indiquer une adresse électronique et un numéro de téléphone portable. A moins que ces deux informations lui aient déjà été communiquées dans un autre contexte, la BNS ne les utilisera que dans la procédure mTan.

Autrement dit, elle ne les emploiera pas à des fins de communication ni à toute autre fin et, bien entendu, elle ne les transmettra pas à des tiers. Le numéro de téléphone en question ne peut pas non plus être visualisé par une autre personne appartenant à la même entreprise (notamment un administrateur). La BNS garantit par là même la protection de la sphère privée, y compris en cas d'utilisation de numéros de téléphone portable privés.

3. Types de comptes

3.1. Compte d'administrateur

L'administrateur eSurvey d'une entreprise tenue de fournir des données est confirmé par la direction de cette dernière et devrait, si possible, posséder une adresse professionnelle en Suisse ou dans la Principauté de Liechtenstein.

Il contrôle l'accès à eSurvey pour son entreprise. Il crée à cette fin des utilisateurs (compte standard), gère leurs données et administrent leurs droits.

Pour créer, modifier ou effacer un compte d'administrateur, il faut remplir le formulaire «Demande administrateur eSurvey» et l'envoyer à dataexchange@snb.ch (voir point 5. Informations complémentaires).

La BNS crée les comptes d'administrateur. Afin de prévenir tout usage abusif du système, elle transmet ensuite, pour information, à la direction de l'entreprise tenue de fournir des données, les noms des administrateurs qui lui ont été communiqués. Tout changement concernant les administrateurs doit être indiqué sans délai à dataexchange@snb.ch.

Les coordonnées des administrateurs sont gérées exclusivement par la BNS.

3.2. Compte standard

Tout utilisateur d'un compte standard, créé par l'administrateur, peut utiliser les fonctions pour lesquelles l'administrateur lui a donné des droits.

La BNS transmet au nouvel utilisateur par la Poste (ou par courrier électronique) les données d'accès initiales.

4. Fonctions d'eSurvey

Il existe dans eSurvey des fonctions qui permettent de transmettre des relevés statistiques ainsi qu'une messagerie donnant la possibilité de télécharger ou de recevoir des documents en rapport avec la FRC. Les personnes définies comme administrateurs peuvent créer de nouveaux contacts et des comptes, et aussi gérer les droits.

4.1. Remise des relevés statistiques

Le système eSurvey propose aux utilisateurs différentes fonctions pour transmettre leurs données statistiques.

«Relevés attendus et formulaires»

Vue d'ensemble des relevés à transmettre, pour lesquels l'utilisateur est défini comme fournisseur de données, ainsi que des délais de transmission. Possibilité de télécharger les formulaires d'enquête au format EXCEL.

«Transmettre des relevés»

Transmission des relevés valables dans les formats XLS, XLSX ou XML.

«Relevés transmis»

Affichage des relevés transmis par l'utilisateur, avec leur statut de traitement.

«Commentaires et documents»

Possibilité de transmettre des commentaires et des précisions concernant les relevés ainsi que d'autres documents liés aux relevés statistiques.

4.2. Echange de documents en rapport avec la FRC

L'échange de documents en rapport avec la FRC s'effectue par la messagerie FRC. Cette dernière comprend plusieurs dossiers. Un fichier peut être chargé dans le dossier auquel il se rapporte. La messagerie peut également contenir des messages provenant de la BNS.

Cette fonction de messagerie n'est disponible pour le moment que pour les formulaires destinés à la transmission des sûretés et au retrait du prêt ainsi que pour les vérifications aléatoires réalisées dans le cadre de la facilité de refinancement BNS-COVID-19 (FRC).

4.3. «Mon profil»

Vue d'ensemble des coordonnées de l'utilisateur, de celles de l'administrateur compétent et des droits. Il est possible ici de modifier le mot de passe et l'adresse électronique communiquée pour l'authentification à deux facteurs.

4.4. Fonctions pour les administrateurs

«Administration des utilisateurs»

Dans ce menu, les administrateurs contrôlent l'accès à eSurvey, en créant eux-mêmes des contacts et des comptes et en accordant à ces derniers le droit de transmettre des relevés pour certaines enquêtes ou d'utiliser la messagerie.

«Contacts»

La page «Contacts» présente une liste des contacts dont dispose la BNS pour l'entreprise concernée. De nouveaux contacts peuvent être créés, et des contacts existants, modifiés. De même, des droits peuvent être attribués ou modifiés pour des enquêtes ou pour la messagerie.

Un contact peut être affecté à une enquête comme fournisseur de données et/ou comme interlocuteur pour le contenu. Un contact peut être également attribué à la messagerie (responsable de la messagerie). Le fournisseur de données ou le responsable de la messagerie se voit attribuer un compte standard et reçoit ses données d'accès initiales de la BNS.

Les interlocuteurs pour le contenu n'ont pas besoin d'un compte eSurvey. Mais ils seront contactés pour d'éventuelles questions de fond.

L'administrateur peut s'attribuer lui-même des droits.

Pour transmettre les relevés et satisfaire ainsi à son obligation de renseigner, l'entreprise doit avoir correctement attribué les droits correspondants aux fournisseurs de données.

«Droits attribués»

L'administrateur voit ici toutes les enquêtes pour lesquelles son entreprise est tenue de renseigner et les contacts qui ont été affectés pour les différentes enquêtes en tant que fournisseurs de données ou en tant qu'interlocuteurs pour le contenu. Il voit également la messagerie et les utilisateurs autorisés.

5. Informations complémentaires

www.snb.ch, Statistiques/Enquêtes/Informations sur l'établissement des relevés

Demande administrateur eSurvey:

www.snb.ch, Statistiques/Enquêtes/Transmission des relevés/Livraison des données via eSurvey